

Sujet : [INTERNET] réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur la commune de La JARNE

De : <richard.grellier@neuf.fr>

Date : 07/03/2024 20:04

Pour : <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le préfet,

Je vous fais parvenir ce courrier afin de vous exprimer ma profonde opposition à l'installation d'une aire de grand passage sur la commune de la Jarne.

Plusieurs raisons motivent mon désaccord :

1 - L'appropriation de terres agricoles contre l'accord de leurs propriétaires.

Les agriculteurs qui cultivent ces terres ne désirent pas se séparer de leurs terres. Le monde agricole va bien mal en ce moment et ce type de démarche ne fait qu'ajouter à la non-prise en compte de la souffrance du monde agricole du moment. L'Etat, en prononçant une éventuelle expropriation, ce qui arrivera s'ils ne veulent pas se séparer de leurs terres, de leur gagne-pain, spolie les agriculteurs.

2 - Créer une aire de grand passage dédiée aux rassemblements évangéliques va à l'encontre des règles de séparation des Eglises et de l'Etat prononcé en 1905.

Pourquoi le contribuable doit-il participer à l'effort national, de par ces impôts, impôts qui sont indûment utilisés dans ce cas afin de permettre à des personnes de se rassembler sous des motifs religieux? L'Etat laisse les églises et autres monuments religieux se délabrer, des édifices faisant partie du patrimoine national, en invoquant la séparation et, de manière totalement contraire, fournit à des prêcheurs une légitimité qu'ils ne doivent pas avoir. Qui vérifiera leurs discours (le respect de la loi de l'Etat, de la place de la femme au sein de leur communauté)?

3 - Si cette aire est également prévue pour tout autre passage de groupes, les communautés ne se mélangent pas. Il faudrait donc que les instances sécuritaires de l'Etat (payées grâce à nos impôts...) passent leur temps à régler des conflits et actes d'incivilités qui se produiront fatalement.

5- La dangerosité de cet axe routier.

Par le passé nous avons eu une petite aire d'accueil. Nous avons dû faire face à des déambulations le long de la route de personnes, d'enfants qui allaient faire leurs courses à pied ou traversaient pour aller faire leurs besoins dans le champ en face (malgré la mise à disposition de toilettes sur leur terrain).

Les habitants de La Jarne réclament depuis des années une piste cyclable le long de cette route qui permettrait aux adultes comme aux enfants de rejoindre les plages et d'aller faire leurs courses en toute sécurité. Car cette route est dangereuse et très empruntée.

Et subitement, on nous dit que l'Etat va aménager une aire et l'axe pour faciliter le déplacement et le stationnement de dizaines de caravanes pour des motifs religieux avec l'argent des contribuables. Ces personnes vivent en grande majorité des aides de l'Etat et ne sont pas imposables. Elles ne participent donc en rien à l'effort commun qui est nécessaire pour financer les services publics et donc l'entretien de leurs aires d'accueil.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, je suis contre cette création d'aire et qui n'est pas d'utilité publique, car cela ne concerne qu'une communauté.

Si ces communautés veulent une aire de rassemblement, elles n'ont qu'à s'acheter un terrain et non s'approprier, avec la complicité de l'Etat, des terres, biens et services qui ne leur incombent pas.

Elles ont choisi un mode de vie nomade, que je ne juge pas mais, en choisissant ce mode de vie, elles doivent l'assumer jusqu'au bout.

Souhaitant que mon courrier soit lu et pris en compte.

GRELLIER Richard